

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 janvier 2015**

**CP2015\_01\_13  
id 1385**

*L'an deux mille quinze le dix neuf janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

**CONVENTION DIFFUSION OEUVRES VIDÉOGRAPHIQUES**

---

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Les travaux de restauration de l'ancienne hôtellerie terminés, l'exposition consacrée à la collection Valfré ouvrira ses portes au public de Belleperche en mars 2015. Afin d'animer cette exposition intitulée « La Terre et Le Thé. Les grès de Yixing de la collection Valfré », le Conseil Général souhaite diffuser pendant les horaires d'ouverture cinq courts métrages autour de la fabrication et de la consommation du thé en Chine.

**II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention entre l'auteur des courts métrages et le Conseil Général, et par là même de signer cette convention.

### III – PRESENTATION DE LA CONVENTION

Cette convention définit les conditions dans lesquelles le Conseil Général est autorisé à exploiter ces courts métrages et prendra effet à la signature du contrat.

L'auteur des courts métrages cède leur droit de diffusion pour un montant de 500,00 € TTC par an, la présente convention étant valable pour une durée de 10 ans, résiliable par l'une ou l'autre des parties à la date anniversaire de la signature du contrat.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la présente convention.

#### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve, dans le cadre de l'exposition « La Terre et Le Thé. Les grès de Yixing de la collection Valfré », sise à l'abbaye de Belleperche, la convention de diffusion des œuvres vidéographiques entre l'auteur de courts métrages et le Conseil Général, selon les conditions telles que définies ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET